



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 février 2022

Compte-rendu sommaire Publié le 02.03.2022

01/2022 – BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021, lequel sera annexé au compte administratif 2021.

A l'unanimité

02/2022 – BILAN DES CONVENTIONS PASSÉES - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des conventions passées au cours de l'exercice 2021.

A l'unanimité

03/2022 – BILAN DES MARCHES PUBLICS PASSÉS - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2021.

A l'unanimité

04/2022 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité

05/2022 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal adopte, hors la présence de Monsieur Pierre PERRIN, Maire, le Compte Administratif présenté selon les balances suivantes :

Résultat de l'année :

En fonctionnement :

- Dépenses : 5 713 256,06 €
- Recettes : 6 657 094,53 €
- Excédent : 943 838,47 €

En investissement :

- Dépenses : 2 131 375,32 €
- Recettes : 3 468 780,62 €
- Déficit : 1 337 405,30 €

A l'unanimité

06/2022 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	943 838,47 €
B. Résultat antérieur reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 054 962,51 €
C. Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 998 800,98 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	468 477,51 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-407 015,06 €
Besoin de financement F = D+E	61 462,45 €
AFFECTATION = C + G+H	1 998 800,98 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement F Affectation en réserves R1068 investissement	400 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 598 800,98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Adopté à l'unanimité

07/2022 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2022 ainsi que du rapport qui lui est présenté.

A l'unanimité

08/2022 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à compter de la présente délibération et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 : 2 967 499,07 € (hors chapitre 16)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 741 874,75 € (< 25 % x 2 967 499,07 €.)

Adopté à l'unanimité

09/2022– DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DE LA FDMJC POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention prévisionnelle de fonctionnement annuelle pour l'année 2022 à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), sise 8 rue du Maire François Nuss – 67118 Geispolsheim, pour un montant de 656 000.- €.

Adopté à l'unanimité

10/2022 – EMS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ANNUEL ECOLES DE MUSIQUE EMS - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil Municipal décide de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 9 684,83 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

Adopté à l'unanimité

**11/2022 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX PREVISIONNELS
D'INVESTISSEMENT 2022**

APPROUVE

- *Les projets d'investissement et les modalités de financement des opérations.*

DECIDE

- *D'engager les procédures de demande de subvention pour le financement des projets ci-dessous au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local classique (DSIL) pour les projets ci-dessous :*

PROJETS	MONTANT HT DE L'OPERATION	TYPE DE FINANCEMENT SOLLICITE	MONTANT HT SOLLICITE
1. PRESBYTERE CATHOLIQUE Remplacement chaudière gaz par chaudière gaz à condensation	8 800.00 €	DSIL	2 640.00 €
2. TERRAIN DE FOOT Remplacement de 12 projecteurs de 2 000 watts par 8 projecteurs de 1 500 watts	25 376.00 €	DETR	7 612.80 €
3. ECLAIRAGE PUBLIC - rue des Mésanges - rue du Chemin de Fer (en accompagnement du programme voirie EMS)	70 064.15 € 151 945.95 € Total : 222 010.10 €	DETR	21 019.24 € 45 583.78 € Total : 66 603.03 €

AUTORISE

- *Monsieur le Maire ou son représentant à établir et signer tous les documents relatifs à ces demandes.*

Adopté à l'unanimité

12/2022 - TARIFS COMMUNAUX 2022 – LOCATIONS ET AUTRES SERVICES - MODIFICATION

ADOPTÉ les tarifs 2022 proposés en annexe et détaillés ci-dessous à compter de la présente.

MAISON COMMUNALE			
<i>Pour les personnes et associations de Souffelweyersheim (*)</i>			
	Tarif 2021	Tarif 2022	Observations
Forfait week-end			
Salle avec cuisine	453.23 €	466.83 €	Forfait week-end
<i>Pour les personnes et associations non domiciliées à Souffelweyersheim (*)</i>			

MAISON COMMUNALE ET CENTRE SOCIO CULTUREL			
	Tarif 2021	Tarif 2022	Observations
Club des Retraités (Maison Communale)	65.50 €	67.46 €	Par an

ESPACE CULTUREL + BAR « Espace Convivialité »			
	Tarif 2021	Tarif 2022	Observations
Association extérieure	1 853.80 €	1 853.80 €	Par jour
Particulier n'habitant pas la commune	2 201.39 €	2 201.39 €	Par jour

DIVERS			
	Tarif 2021	Tarif 2022	Observations
Jardins Familiaux			Par an et par are
Location de parcelles : prix de l'are	25.45 €	25.45 €	Période comprise du 11 novembre de l'année en cours au 10 novembre de l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

13/2022 – FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'ÉGLISE PROTESTANTE REFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL).

A la majorité par 28 voix pour et 1 abstention

14/2022 – AFFAIRES DU PERSONNEL – DEBAT RELATIF A LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des informations relatives à la protection sociale complémentaire ainsi que du rapport d'information joint en annexe.

CONSIDERE que la mise en place de la Protection sociale complémentaire constitue un enjeu majeur pour le personnel que la commune entend poursuivre pour favoriser et encourager la protection sociale de son personnel.

A l'unanimité

15/2022 – MOTION : DROIT LOCAL EN ALSACE-MOSELLE ET DUREE LEGALE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal adopte la présente motion relative au droit local Alsace-Mosellan et à la durée légale du temps de travail.

A l'unanimité